

Rapport annuel 2008-2009





Acronymes

3RV	Réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation
CRD	Construction, rénovation, démolition
CRU	Contenants à remplissage unique
ÉPA	Équivalent de pneus automobiles
ICI	Industries, commerces, institutions
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
RDD	Résidus domestiques dangereux
REP	Responsabilité élargie des producteurs

ISBN (imprimé) : 978-2-550-56401-0

ISBN (PDF) : 978-2-550-56402-7

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2009

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives du Canada, 2009



Imprimé sur du Rolland Enviro 100, contenant 100 % de fibres recyclées postconsommation, certifié Éco-Logo, procédé sans chlore et fabriqué à partir d'énergie biogaz

Table des matières

Mission	2
Message du président du conseil d'administration	3
Message de la présidente-directrice générale	4
Faits saillants de l'année 2008-2009	5
Information, sensibilisation et éducation.....	6
Plan d'action de développement durable 2009-2013.....	9
Appui aux municipalités.....	9
Soutien à divers projets de 3RV.....	12
Programmes de RECYC-QUÉBEC	13
Responsabilité élargie des producteurs (REP).....	15
Développement et partage des connaissances.....	16
Gouvernance	18
Nouvelles règles en matière de gouvernance.....	18
Rapport du conseil d'administration.....	18
Rapports des comités du conseil	20
Membres du conseil d'administration	22
Code de déontologie des administrateurs.....	24
États financiers	27





Mission

La *Société québécoise de récupération et de recyclage* a été créée en 1990 par le gouvernement du Québec. La ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, madame Line Beauchamp, est la ministre responsable de l'application de la *Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage* (L.R.Q., c. S-22.01). Cette loi précise la mission et les mandats de la Société.

RECYC-QUÉBEC oriente, met en œuvre et coordonne des activités de mise en valeur des matières résiduelles en assurant la gestion de certains programmes, en développant les connaissances en ce domaine et en mobilisant les différents acteurs afin de réduire la génération de matières résiduelles et de diminuer les quantités à éliminer. À cet effet, RECYC-QUÉBEC appuie et reconnaît les efforts des intervenants des différents secteurs. Elle assure également le suivi de l'atteinte des objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*.



Message du président du conseil d'administration

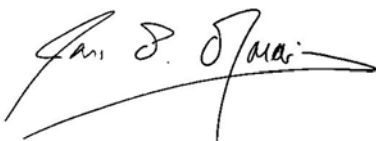
C'est avec grand plaisir que je vous présente le rapport annuel 2008-2009 de la Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC).

Depuis le 6 mai 2008, notre Société est assujettie aux nouvelles règles de gouvernance édictées par la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* et, tout au long de l'année 2008-2009, le conseil d'administration s'est engagé avec enthousiasme et rigueur à la mise en place de ces nouvelles normes. Il a également veillé à ce que les activités de la Société s'effectuent dans le respect du *Plan stratégique 2006-2009* et a supervisé l'élaboration du *Plan d'action de développement durable 2009-2013* de RECYC-QUÉBEC. Le conseil d'administration a de plus analysé plusieurs dossiers stratégiques d'où sont issues notamment des mesures pour soutenir les centres de tri des matières recyclables et pour appuyer l'industrie de la récupération mise à l'épreuve par le contexte économique difficile de la fin de l'année 2008.

Je désire féliciter madame Ginette Bureau qui a été nommée, par le gouvernement, présidente-directrice générale de RECYC-QUÉBEC. Cette nomination a eu lieu le 16 avril 2008 après que madame Bureau eut occupé cette fonction par intérim durant quelques mois. Sa grande connaissance de la Société, sa vision stratégique, sa détermination et son dynamisme lui ont permis et lui permettront de relever les défis de la gestion de notre organisation.

RECYC-QUÉBEC entreprend maintenant l'exercice 2009-2010 à la fois forte de son savoir et riche de son personnel et de ses partenaires. Elle se penchera sur l'élaboration de sa planification stratégique 2010-2013 avec, en tête, des thèmes et projets emballants comme la responsabilisation des producteurs québécois et le développement des connaissances en éco-conception – thèmes d'avenir pour une saine gestion des matières résiduelles.

Je tiens, en terminant, à remercier les membres du conseil d'administration qui offrent gracieusement connaissances, expérience, disponibilité et assiduité. Je désire aussi remercier la direction pour sa compétence et nos partenaires pour leur engagement.



Me JOSÉ P. DORAIS

Le président du conseil d'administration



Me José P. Dorais



Message de la présidente-directrice générale

Mme Ginette Bureau

J'ai le privilège de présenter le *Rapport annuel 2008-2009* de RECYC-QUÉBEC. La préparation et le dépôt d'un tel rapport est l'occasion privilégiée de porter un regard sur les programmes, les projets et les actions effectués au cours de l'année qui se termine.

Parmi les événements marquants de l'année, mentionnons l'adoption de notre *Plan d'action de développement durable 2009-2013*. Celui-ci repose sur les trois grands enjeux identifiés par le gouvernement : la connaissance, l'action responsable et l'engagement social. Notre plan comprend cinq objectifs et treize actions portant sur des dimensions stratégiques telles que la promotion des pratiques ou des technologies conséquentes avec le développement durable, l'adoption de gestes écoresponsables et l'utilisation d'incitatifs à la consommation responsable.

Le ralentissement économique en fin d'année 2008 a entraîné un effondrement substantiel des prix des matières recyclables, créant une crise majeure dans les centres de tri du Québec. Un comité d'experts a été mandaté par la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour analyser la situation de l'ensemble des centres de tri. Suite à leurs constats, un plan d'intervention comprenant sept mesures a été annoncé par la ministre en janvier 2009. RECYC-QUÉBEC a joué un rôle central dans l'exécution de ce plan d'intervention. Entourée de 35 intervenants des divers milieux concernés, notre Société a concerté les acteurs, soutenu les efforts et contribué à la réalisation des mesures identifiées.

Par ailleurs, tout au long de l'année, afin de renforcer et de développer l'expertise québécoise, la Société a supporté de nombreux projets d'études, de recherches ou de colloques. RECYC-QUÉBEC organisait en collaboration avec plusieurs organismes, la *Journée d'information et d'échanges sur la valorisation des matières résiduelles*. De plus, fort de l'apport de ses précieux partenaires, RECYC-QUÉBEC a optimisé le soutien à divers projets de 3RV, notamment la récupération hors foyer, le support pour la gestion écoresponsable d'événements, l'organisation de services de récupération lors des festivals et autres événements spéciaux et la *Semaine québécoise de réduction des déchets*. RECYC-QUÉBEC continue d'assumer la gestion ou la coordination de nombreux programmes nationaux, tels les deux programmes reliés aux pneus hors d'usage, le programme sur les huiles usagées, le programme de mise au rebut de la peinture, le programme de la consignation, le programme d'aide financière *Visons l'Éducation à la Réduction à la source, au Réemploi et au Recyclage* et le *Programme VISEZ juste!*

D'autre part, RECYC-QUÉBEC croit important de reconnaître les efforts et actions de défenseurs de l'environnement au Québec. Notre programme *ICI ON RECYCLE!*, conçu pour les industries, les commerces et les institutions, visant à reconnaître les établissements ayant atteint de hautes performances de mise en valeur des matières résiduelles, a accueilli plus de 85 nouveaux attestés en 2008-2009, portant à 179 le nombre total d'établissements attestés au niveau 3-Performance.

Enfin, consciente de l'importance de supporter la relève et les milieux universitaires, je suis particulièrement heureuse d'annoncer la mise en place des «Bourses d'études supérieures RECYC-QUÉBEC». Afin d'encourager le développement des connaissances et du savoir-faire dans le domaine de la gestion responsable des matières résiduelles, huit bourses, totalisant 30 000 \$, sont destinées aux étudiants de 2^e et de 3^e cycle pour la réalisation d'essais, de recherches, de mémoires ou de thèses.

En terminant, je profite de l'occasion pour remercier nos multiples et essentiels partenaires pour leur collaboration assidue et leur engagement. Je désire aussi remercier personnellement tous et chacun des membres du personnel de la Société, qui, avec conviction et passion, assurent la coordination de nos nombreux programmes, projets et études et contribuent ainsi à l'accomplissement de la mission de la Société. Enfin, je rends hommage au président du conseil M^e José P. Dorais ainsi qu'à tous les membres du conseil d'administration qui, par leurs judicieux conseils et leur sagesse, leur compétence et leur générosité, supportent la direction de la Société vers l'atteinte de ses objectifs.



GINETTE BUREAU

Présidente-directrice générale



Faits saillants de l'année 2008-2009

Avec l'exercice 2008-2009, RECYC-QUÉBEC achève la troisième année couverte par son plan stratégique amorcé en 2006, qui se terminera en 2010. Avec son personnel et son réseau de partenaires, la Société a consacré toutes ses énergies à réaliser ce plan. Comme on le constatera dans les faits saillants de l'année, de multiples moyens ont été mis en œuvre pour poursuivre ses avancées dans les grands enjeux qui ont été identifiés. Le plan dégage en effet trois champs d'interventions à prioriser :

- 1- la qualité des services offerts aux diverses clientèles;
- 2- la mobilisation et la responsabilisation des acteurs, notamment par la participation accrue des producteurs et des citoyens;
- 3- la mise en valeur des matières résiduelles quels que soient les catégories ou les secteurs d'activités.

Mais intéressons-nous d'abord aux actions importantes menées en information, sensibilisation et éducation. Elles constituent des instruments essentiels pour faire progresser la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles (3RV). Par la suite, dans les prochaines sections, nous aborderons tout l'éventail des autres faits saillants. Ils ont été regroupés sous les thèmes suivants : le plan d'action de développement durable 2009-2013, l'appui aux municipalités, le soutien à divers projets de 3RV, les programmes de RECYC-QUÉBEC, la responsabilité élargie des producteurs ainsi que le développement et le partage des connaissances.

Information, sensibilisation et éducation

Soutien à l'éducation

Pour favoriser le développement des connaissances dans son domaine, RECYC-QUÉBEC poursuit entre autres un important mandat d'information et d'éducation. La Société est en effet activement engagée auprès du milieu scolaire québécois, comme en fait foi le soutien qu'elle apporte aux partenaires suivants :

- Mouvement des Établissements verts Brundtland (plus de 1 000 établissements EVB)
- Réseau québécois des écoles entrepreneuriales et environnementales (plus de 65 écoles RQÉEE)
- Réseau québécois des centres de formation en entreprise et récupération (20 CFER)
- ENvironnement JEunesse – certification Cégep Vert du Québec (près de 30 cégeps)

De plus, RECYC-QUÉBEC soutient de nombreux projets dans le cadre du Programme d'aide financière Visons l'Éducation à la Réduction à la source, au Réemploi et au Recyclage pour 2008 (VERRR 2008), dont 32 projets dans le volet régional du programme et 19 projets tenus lors de la *Semaine québécoise de réduction des déchets*.

A cet égard, la Société collabore étroitement à la réalisation de la *Semaine québécoise de réduction des déchets*, orchestrée par l'organisme Action-RE-buts alors que près de 200 activités ont été organisées à la grandeur du Québec.



Médias

Pour la sensibilisation générale du public, RECYC-QUÉBEC s'assure continuellement une présence dans divers médias. Ses efforts se reflètent aussi bien dans les médias de masse que dans ses propres outils d'information.

Médias grand public

- 269 demandes d'information adressées à RECYC-QUÉBEC
- 97 entrevues accordées
- 50 communiqués diffusés

RECYC-INFO (bulletin électronique)

- 11 000 abonnés
- 10 numéros

Site Internet

237 515 visites
(moyenne mensuelle: 19 793)

Phénix de l'environnement

La remise des prix *Les Phénix de l'environnement* est un événement annuel parrainé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE), RÉSEAU environnement et RECYC-QUÉBEC. Il s'agit d'une occasion privilégiée pour souligner les réalisations remarquables de groupes de citoyens, d'associations et d'entreprises qui contribuent à la protection de l'environnement et à la promotion du développement durable.

La 11^e cérémonie de remise des prix s'est déroulée le 29 mai 2008 à l'Assemblée nationale du Québec. À cette occasion, monsieur André Martel a fait son entrée dans le prestigieux Cercle des Phénix. Il a dirigé l'organisme *Collecte sélective Québec* pendant plus de 18 ans.

Code volontaire de bonnes pratiques sur l'utilisation des sacs d'emplettes

Un *Code volontaire de bonnes pratiques sur l'utilisation des sacs d'emplettes* est maintenant en vigueur. En présence de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le nouveau code a été adopté le 21 avril 2008 par l'Association des détaillants en alimentation du Québec (ADAQ), le Conseil canadien des distributeurs en alimentation (CCDA), le Conseil québécois du commerce de détail (CQCD), Éco Entreprises Québec (ÉEQ) et RECYC-QUÉBEC.

Ce code définit 20 mesures concrètes pour réduire la quantité de sacs d'emplettes distribués et éliminés chaque année au Québec. Voici les axes d'intervention qui ont été adoptés:

- promouvoir l'utilisation de sacs réutilisables et d'autres contenants durables;
- favoriser le réemploi, la récupération et le recyclage des sacs d'emplettes.





Campagne publicitaire «MOI?» pour la récupération hors foyer de contenants consignés

RECYC-QUÉBEC a contribué à la campagne publicitaire «MOI?» de l'organisme *Boissons Gazeuses Environnement* (BGE). Cette campagne visait une récupération accrue des contenants consignés de boissons gazeuses dans les lieux de travail et de loisirs. Il s'agit d'un enjeu majeur pour l'atteinte des objectifs de récupération hors foyer des contenants à remplissage unique (CRU).

La campagne, qui s'est déroulée de janvier à mars 2009, a eu d'excellents résultats avec une distribution de plus de 10 000 boîtes de récupération.

Contribution au concours Production & Design Écodorables

Dans le cadre du concours *Production & Design Écodorables*, le Centre d'expertise sur les matières résiduelles (CEMR) et RECYC-QUÉBEC joignent leurs efforts pour honorer les entreprises qui ont démontré des efforts de réduction de l'empreinte écologique de leurs produits dans les diverses phases de leur cycle de vie. Sont également partenaires financiers dans ce concours : la Ville de

Montréal, Éco Entreprises Québec (ÉEQ) et le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE).

Répertoires

RECYC-QUÉBEC a procédé à la mise en ligne d'un tout nouveau répertoire : le *Répertoire des consultants en gestion des matières résiduelles*.

Par ailleurs, des modifications ont été apportées au *Répertoire des manufacturiers d'équipements en environnement* qui est devenu le *Répertoire des fournisseurs d'équipements de gestion des matières résiduelles*.

Conférences et colloques

Au cours de l'année 2008-2009, soulignons l'instauration des *Grandes conférences de RECYC-QUÉBEC* dont la première portait sur les grands enjeux du développement durable. De plus, les experts de RECYC-QUÉBEC ont organisé, participé ou donné plus de 30 conférences, lors de congrès, colloques ou salons.



Plan d'action de développement durable 2009-2013

RECYC-QUÉBEC a adopté son *Plan d'action de développement durable 2009-2013*. Ce plan s'inscrit dans le cadre des objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013* et repose sur les trois grands enjeux identifiés par le gouvernement: la connaissance, l'action responsable et l'engagement social. Il comprend cinq objectifs organisationnels et treize actions portant sur des dimensions stratégiques telles que la promotion des pratiques ou des technologies conséquentes avec le développement durable, l'adoption de gestes éco-responsables et l'utilisation d'incitatifs à la consommation responsable. Avec l'aide du comité qui en assure la coordination, la majorité des actions prévues ont été entreprises et plusieurs réalisations concrètes ont été atteintes.

Par ailleurs, signalons que, pour concrétiser encore davantage sa démarche de développement durable, RECYC-QUÉBEC a déménagé ses bureaux situés à Montréal. En effet, depuis octobre 2008, ils sont au pavillon des Sciences biologiques du Complexe Pierre-Dansereau de l'Université du Québec à Montréal. Cet immeuble est certifié LEED Argent (*Leadership in Energy and Environmental design*) et il est plus facile d'accès par transport en commun.

Le plan de développement durable est disponible sur le site Internet de RECYC-QUÉBEC.

Appui aux municipalités

Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables

Une entente a été conclue le 11 novembre 2008 concernant le *Régime de compensation aux municipalités pour la collecte sélective des matières recyclables*. L'entente sur les coûts nets des services de collecte 2007 a été signée par les parties impliquées, soit la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM), l'Union des municipalités du Québec (UMQ), Éco Entreprises Québec (ÉEQ) et RECYC-QUÉBEC.

Par conséquent, un montant de 41 700 000 \$ sera versé aux organismes municipaux en septembre 2009. Le tarif d'ÉEQ a été publié dans la Gazette officielle du Québec le 25 mars 2009.

Portail municipal de la gestion des matières résiduelles

Le Portail municipal de la gestion des matières résiduelles est doté d'une section sur la collecte sélective. Cette section offre aux organismes municipaux la possibilité d'y inscrire toutes les informations relatives aux activités de collecte des matières recyclables sur leur territoire. Le Portail devient ainsi un outil permanent de collecte de données en vue d'établir les coûts nets dans le cadre de l'application du *Régime de compensation de la collecte sélective des matières recyclables*.





RECYC-QUÉBEC développe la phase 2 du Portail, soit les autres modules, de façon à intégrer d'autres matières en provenance du secteur municipal: matières organiques, textiles, encombrants, résidus domestiques dangereux (RDD), technologies de l'information et des communications (TIC), construction, rénovation et démolition (CRD) et déchets ultimes. Cette phase sera complétée au cours de l'année 2010.

Fiches techniques sur les matières organiques à l'intention des élus municipaux

Pour les municipalités québécoises, les matières organiques constituent le prochain défi à relever dans l'application des PGMR. RECYC-QUÉBEC, en collaboration avec les membres de la filière des matières résiduelles compostables, a développé et diffusé un nouvel outil d'information sur les matières organiques à l'intention des élus municipaux. Le document comprend neuf fiches techniques qui portent sur les divers éléments liés à la gestion des matières organiques dans le secteur municipal (ex. herbicyclage, compostage, digestion anaérobie).

Une version imprimée des fiches a été transmise à l'ensemble des organismes municipaux du Québec. Elles sont également disponibles sur le site Internet de RECYC-QUÉBEC.

Centres de tri

Bilan des centres de tri 2007

RECYC-QUÉBEC a dressé en 2008 le portrait de la situation des centres de tri québécois qui reçoivent des matières recyclables du secteur municipal ainsi que des industries, commerces et institutions. Le portrait indique que, pour l'année 2007, les centres de tri ont reçu 824 000 tonnes de matières recyclables comparativement à 719 000 tonnes en 2006, soit une augmentation de 14,6%.

Étude sur l'amélioration de la performance des centres de tri

Une étude sur la performance des centres de tri a été réalisée par RECYC-QUÉBEC en collaboration avec Éco Entreprises Québec (ÉEQ), le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE), le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), la Société des alcools du Québec (SAQ) et l'Institut des plastiques et de l'environnement du Canada (IPEC).

L'étude souligne que les centres de tri ont besoin de soutien leur permettant d'investir en vue de les rendre davantage performants. Ces conditions apparaissent nécessaires pour assurer leur viabilité et pour mieux répondre aux exigences des recycleurs québécois.



Crise dans le secteur du recyclage et plan d'intervention du gouvernement

À la fin de l'année 2008, le ralentissement économique a occasionné un effondrement majeur des prix des matières recyclables. Les centres de tri ont alors eu de la difficulté à écouler leurs produits et ont subi d'importantes pertes de revenus.

Devant cette situation, un comité d'experts a été mandaté par la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour visiter l'ensemble des centres de tri. Par la suite, un plan d'intervention a été annoncé par la ministre en janvier 2009. Le plan comprend les sept mesures suivantes :

- possibilité pour les centres de tri d'obtenir des garanties financières dans le cadre du programme *Renfort* de l'organisme Investissement Québec;
- modifications juridiques permettant aux municipalités d'apporter des ajustements aux contrats déjà octroyés aux centres de tri;
- mise en place du *Programme d'aide financière pour les centres de tri québécois 2009-2012*;
- constitution du *Comité conjoint* sur les matières recyclables;

- possibilité pour les centres de tri de bénéficier des mesures d'aide à l'emploi dans le cadre d'un programme d'Emploi-Québec;
- adoption de mesures gouvernementales obligeant les organismes gouvernementaux et les ministères à acheter des papiers et cartons à contenu recyclé;
- essais de valorisation des matières recyclables par compostage ou valorisation énergétique.

RECYC-QUÉBEC a joué un rôle central dans la préparation et l'exécution de ce plan d'intervention. Entourée de 35 intervenants des divers milieux concernés, elle a concerté les acteurs, soutenu les efforts, et ainsi contribué à la réalisation des mesures identifiées.





Soutien à divers projets de 3RV

Table pour la récupération hors foyer

La *Table pour la récupération hors foyer* est constituée de partenaires des secteurs public, privé et associatif. RECYC-QUÉBEC fait partie de cet organisme qui a été créé à l'automne 2007. La Table vise à optimiser la récupération des matières recyclables dans les aires publiques municipales (volet 1) ainsi que dans les hôtels, les bars et les restaurants via le service de collecte municipale (volet 2) ou un service de collecte privé (volet 3).

Un montant total de 6 millions \$ a été consacré à la mise sur pied d'un programme triennal auquel RECYC-QUÉBEC fournit une somme de 900 000 \$ à raison de 300 000 \$ par année.

Le tableau ci-dessous montre l'ensemble des projets approuvés en date du 31 mars 2009.

Projets approuvés par la Table pour la récupération hors foyer (au 31 mars 2009)

Aires publiques municipales		
Volet 1	76 projets (3 000 équipements de récupération)	200 villes et villages
Hôtels, bars, restaurants		
Volet 2	5 projets	310 établissements
Volet 3	130 projets	159 établissements



Conseil québécois des événements écoresponsables

Le *Conseil québécois des événements écoresponsables* constitue un carrefour d'information pour la gestion écoresponsable d'événements sur le territoire québécois. Il est piloté par le Regroupement québécois des femmes en environnement et RECYC-QUÉBEC contribue à ses activités. Le Conseil a donné le mandat au Bureau de normalisation du Québec (BNQ) de développer une norme de certification.

Partenariat pour la récupération des matières résiduelles lors de festivals

Depuis quelques années, RECYC-QUÉBEC collabore à l'organisation de services de récupération lors de festivals et autres événements spéciaux. La Société profite également de ces occasions pour réaliser des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation destinées au public.



En 2008-2009, 295 tonnes métriques de matières, dont 130 tonnes métriques de contenants de plastique, de verre et de métal, ont été détournées de l'élimination pour être valorisées.

Centres de formation en entreprise et récupération (CFER) – Mission zéro déchet électronique

Le Réseau québécois des *centres de formation en entreprise et récupération* (CFER) a continué à bénéficier du soutien de RECYC-QUÉBEC. Par la voie de financement et de conseils techniques, la Société a appuyé la *Mission zéro déchet électronique* et, durant l'année 2008-2009, environ 700 tonnes de résidus de produits électroniques ont pu être récupérés et recyclés.

Le service de récupération s'adresse aux citoyens et il est offert dans de nombreux commerces. Il couvre une variété de produits tels que les ordinateurs et leurs périphériques, les téléphones cellulaires et les appareils photo numériques.

Secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD)

Pour soutenir le domaine de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD), RECYC-QUÉBEC a fait réaliser un profil de la gestion des débris générés par ce secteur au Québec. Un bilan a été réalisé en collaboration avec le *Regroupement des récupérateurs et des recycleurs de matériaux de construction et de démolition* (3R MCDQ).

L'étude a permis d'identifier les quantités de débris CRD générés, récupérés et éliminés dans les différentes régions du Québec ainsi que la capacité d'accueil des infrastructures régionales pour traiter ce type de matières. Le bilan est disponible sur le site Internet de RECYC-QUÉBEC.

Programmes de RECYC-QUÉBEC

Programme ICI ON RECYCLE!

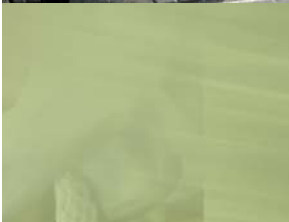
Le programme ICI ON RECYCLE! vise à reconnaître les efforts des ICI (industries, commerces et institutions) pratiquant une gestion responsable de leurs matières résiduelles. Si l'on en juge par l'engouement que le programme a suscité en 2008-2009, l'intérêt des ICI pour une gestion responsable de leurs résidus ne se dément pas.

En effet, ICI ON RECYCLE! a maintenant dépassé le cap des 1 200 participants, avec 179 établissements attestés au niveau 3, soit le degré de performance le plus exigeant. Le niveau 3 comprend, entre autres, les hauts critères de sélection suivants:

- avoir mis en œuvre des mesures de recyclage et/ou de valorisation pour un minimum de trois catégories de matières résiduelles;
- atteindre un taux global de mise en valeur de 80% sur le potentiel valorisable (pour le recyclage et la valorisation de leurs matières résiduelles).

	Nombre d'établissements attestés	Nombre de régions concernées
Niveau 1 Engagement	601	17
Niveau 2 Mise en œuvre	439	17
Niveau 3 Performance	179	13





Programme VISEZ juste!

Le programme VISEZ juste! a été conçu pour accompagner les ministères et organismes (M/O) du gouvernement du Québec dans leur démarche pour une gestion exemplaire des matières résiduelles.

Le programme est implanté dans plus de 150 édifices des grandes régions de Québec et de Montréal. Sur ce nombre, 105 récupèrent les contenants et emballages de plastique, de verre et de métal. Quelques édifices récupèrent également les matières organiques. Au total, près de 50 000 employés de l'État ont accès au programme. Le tableau montre les quantités récupérées en 2008-2009.

Programme VISEZ juste! Quantités récupérées en 2008-2009	
Papier, carton (t)	3 200
Plastique, verre, métal (t)	50

Parallèlement, les efforts de réduction à la source ont également porté fruits. À titre d'exemple, une étude de caractérisation effectuée à l'édifice Marie-Guyart en novembre 2008 a démontré une baisse de près de 14% des matières générées dans l'édifice. Cette baisse comprend une réduction de 18% des matières en papier et 42% de polystyrène (styromousse).

Un guide «pas-à-pas» a été réalisé afin d'épauler les efforts des ministères et organismes du gouvernement. Il s'agit du guide *Déchet zéro au boulot* qui peut être consulté sur le site Internet de RECYC-QUÉBEC.

Programme d'aide financière aux entreprises d'économie sociale

Le *Programme d'aide financière aux entreprises d'économie sociale œuvrant dans le cadre des plans de gestion des matières résiduelles* s'est poursuivi en 2008-2009. Il a apporté un appui à neuf projets. Deux d'entre eux concernent l'élaboration de plans d'affaires et les sept autres sont des projets d'investissement.

Le programme existe depuis 2005 et il a généré plusieurs retombées, comme le décrit le tableau.

Résultats du Programme		
	2008-2009	depuis 2005
Financement (\$)	818 894	4 595 248
Nombre de projets	9	63
Nombre d'emplois créés ou soutenus	83	636
Quantités de matières traitées (t)	8 800	63 000

Programme de gestion des pneus

Programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage 2002-2008

Le *Programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage 2002-2008* a pris fin le 31 décembre 2008. Il a été remplacé par le *Programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage 2009-2012* adopté par le gouvernement le 5 novembre 2008.

Le nouveau programme maintient les mêmes principes de protection de l'environnement, de partenariat, de développement du leadership et de saine gestion des fonds publics. Son financement est également maintenu sous la forme du droit environnemental de 3 \$ à l'achat de pneus neufs.

En 2008-2009, quelque 7,9 millions de pneus (ÉPA – Équivalent de pneus automobiles) ont ainsi pu être récupérés et recyclés. Depuis 1993, plus de 120 millions de pneus ont été récupérés dans le cadre des différents programmes mis en place par RECYC-QUÉBEC.

Entente sur le vidage des lieux d'entreposage des pneus

Le *Programme de vidage des lieux d'entreposage de pneus hors d'usage au Québec 2001-2008* a pris fin le 31 décembre 2008. Il ne reste qu'un seul grand lieu d'entreposage à vider et il a fait l'objet d'une entente particulière avec son promoteur. L'opération sera achevée au plus tard le 31 décembre 2012.

Par ailleurs, un cadre d'intervention établit les modalités de vidage des petits lieux d'entreposage de moins de 50 000 pneus. On compte 763 lieux déjà vidés.

Responsabilité élargie des producteurs (REP)

Gestion des huiles usagées, des contenants d'huile et des filtres usagés

La responsabilité élargie des producteurs (REP) fait partie intégrante du *Règlement sur la récupération et la valorisation des huiles usagées, des contenants d'huile ou de fluide et des filtres usagés*. La quasi-totalité des détenteurs de marques d'huile et de filtres du Québec a délégué cette tâche à la Société de gestion des huiles usagées (SOGHU) qui comptait 218 membres au 31 décembre 2008.

Voici les points saillants du rapport annuel de la SOGHU pour l'année 2008 :

Récupération

La SOGHU a dépassé les objectifs de récupération (75% de l'huile, des contenants et des filtres). Les proportions atteintes sont les suivantes :

- 92,4% de l'huile récupérable;
- 91,7 % des contenants (en excluant les aérosols);
- 89,9% des filtres;
- 51 % des aérosols.

Valorisation

La SOGHU a valorisé :

- 96,4% de l'huile récupérée valorisable;
- 100% des contenants récupérés (objectif : 100% des contenants récupérés);
- 100% des filtres récupérés (objectif : 100% des filtres récupérés).

Le rapport annuel peut être consulté sur le site Internet de la SOGHU à l'adresse suivante : www.soghu.com

Gestion des peintures et des contenants de peinture usagés

La responsabilité élargie des producteurs fait partie intégrante du *Règlement sur la récupération et la valorisation des contenants de peinture et des peintures mis au rebut*. Les détenteurs de marques de peinture du Québec ont créé la Société québécoise de gestion écologique de la peinture (Éco-peinture). Au 31 décembre 2008, l'organisme comptait 49 membres.

Voici les points saillants du rapport annuel d'Éco-peinture pour l'année 2008 :

Récupération

Éco-peinture a récupéré :

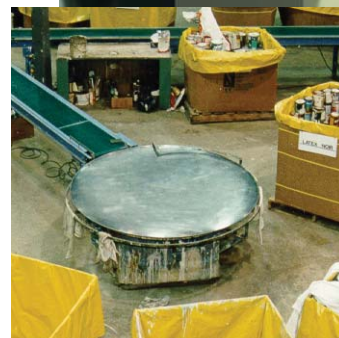
- 96% de la peinture récupérable (objectif : 75% de la peinture);
- 27% des contenants et 6,3% des aérosols (objectif : 75% des contenants et des aérosols).

Valorisation

Éco-peinture a atteint les objectifs de valorisation fixés à 100% :

- 100% de la peinture récupérée valorisable;
- 100% des contenants récupérés.

Le rapport annuel peut être consulté sur le site Internet d'Éco-peinture à l'adresse suivante : www.ecopeinture.ca





Développement et partage des connaissances

Études de caractérisation des matières résiduelles

RECYC-QUÉBEC a mené des études de caractérisation des matières résiduelles générées dans divers milieux :

- En partenariat avec *Éco Entreprises Québec*, RECYC-QUÉBEC a poursuivi l'étude de caractérisation des matières résiduelles amorcée en 2006-2007. D'une durée prévue de trois ans, cette étude comporte un volet de caractérisation de différents lieux publics.
- RECYC-QUÉBEC, avec plusieurs partenaires, a entrepris une étude de caractérisation des matières résiduelles auprès du secteur commercial. Cette étude vise à mieux connaître la génération ainsi que les habitudes de gestion des matières résiduelles dans différents types de commerces.
- Enfin, RECYC-QUÉBEC a effectué une compilation des données issues de différentes caractérisations menées en milieu institutionnel entre 2004 et 2008.

Journée d'information et d'échanges sur la valorisation des matières résiduelles

La *Journée d'information et d'échanges sur la valorisation des matières résiduelles*, qui s'est tenue le 27 mai 2008 à Saint-Hyacinthe, a été un véritable succès de participation. Près de 350 intervenants des domaines de l'environnement et du développement durable ont participé à des échanges avec des conférenciers du Québec et de l'étranger. Les thèmes portaient principalement sur les différentes techniques de valorisation et sur les conditions d'implantation des projets dans les municipalités. Le document de référence de même que les présentations des conférenciers sont disponibles sur le site Internet de RECYC-QUÉBEC.

Cet événement s'est tenu en partenariat avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) et l'organisme RÉSEAU environnement.

Programme de certification des sacs, des contenants et des emballages en plastique recyclable

Une étude réalisée en 2007 par le *Centre de recherche industrielle du Québec* (CRIQ) concluait que les sacs dégradables ne sont pas tous compatibles avec la filière de recyclage des sacs en plastique conventionnel. Devant ce constat, RECYC-QUÉBEC et d'autres partenaires ont donné le mandat au *Bureau de normalisation du Québec* (BNQ) d'élaborer un programme de certification des sacs, des contenants et des emballages en plastique recyclable. L'objectif poursuivi est d'assurer la qualité des plastiques en vue de leur recyclage.

La première phase du programme de certification débutera à l'été 2009. Cette phase se penchera d'abord sur les sacs en plastique recyclable. Selon les résultats obtenus et la volonté des intervenants, une deuxième phase pourrait viser l'intégration des contenants et des emballages en plastique. Le programme de certification devrait être complété au printemps 2010.

Réflexions et propositions sur l'emballage écologique

RECYC-QUÉBEC a participé à une consultation menée par le Groupe de travail sur la responsabilité élargie des producteurs mis sur pied par le *Conseil canadien des ministres de l'Environnement* (CCME).

Cette consultation porte sur la proposition mise de l'avant par ce groupe de travail relativement à une stratégie pancanadienne de l'emballage écologique. RECYC-QUÉBEC a transmis au CCME, en mars 2009, un document présentant



ses réflexions et propositions. Celles-ci portaient notamment sur les enjeux suivants: l'identification des produits et des emballages, la réduction des emballages et leur durabilité, la teneur en matières recyclées des produits et des emballages, ainsi que la coordination et la mise en œuvre de la stratégie. Le document est disponible sur le site Internet de RECYC-QUÉBEC.

Réduction à la source

Une étude visant à clarifier et à opérationnaliser le concept de réduction à la source a été réalisée par la *Chaire en éco-conseil* de l'Université du Québec à Chicoutimi pour le compte de RECYC-QUÉBEC. Cette étude intitulée «La réduction à la source: quelle source?» a soulevé l'intérêt et mené à d'autres travaux. En effet, un comité d'une douzaine de représentants d'organismes de secteurs variés a été formé par RECYC-QUÉBEC et a tenu deux séances de travail. Les objectifs poursuivis sont les suivants: mieux définir la réduction à la source et ses applications, identifier les moyens d'action qui présentent le meilleur potentiel de réalisation et y associer des indicateurs de mesure. Les résultats de leurs réflexions seront communiqués dans le cadre d'un événement prévu en octobre 2009.

Bourses d'études supérieures RECYC-QUÉBEC

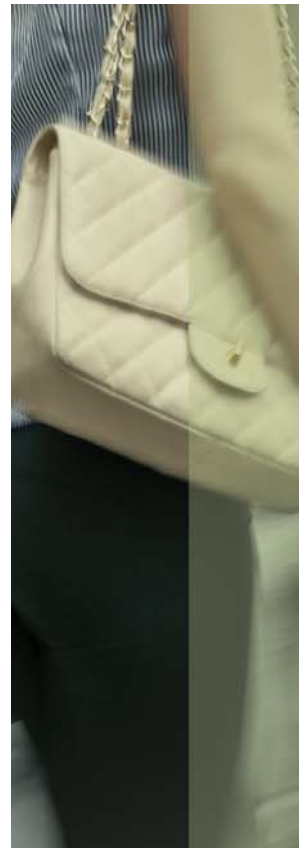
À la fin de l'année 2008-2009, RECYC-QUÉBEC a annoncé la création des «Bourses d'études supérieures RECYC-QUÉBEC» afin d'encourager le développement des connaissances et du savoir-faire dans le domaine de la gestion responsable des matières résiduelles. Pour l'année 2009-2010, les étudiants du Québec se verront offrir six

bourses de 3 000\$ au niveau de la maîtrise et deux bourses de 6 000\$ au niveau du doctorat, pour une valeur totale de 30 000\$. Les intéressés trouveront sur le site Internet de RECYC-QUÉBEC le formulaire et les documents de présentation précisant l'ensemble des modalités ainsi que les thèmes de recherche prioritaires.

Évaluation environnementale de projets

Dans le cadre de la procédure gouvernementale d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le MDDEP fait appel à RECYC-QUÉBEC pour analyser la recevabilité ou l'acceptabilité de certains projets. Il en est de même du *Bureau d'audiences publiques sur l'environnement* (BAPE) qui requiert ses services dans le cadre de son mandat d'enquête et d'audience publique sur les projets soumis à cette procédure.

Au cours de la dernière année, l'expertise de RECYC-QUÉBEC a été mise à profit dans cinq différents dossiers de gestion des matières résiduelles, dont quatre portaient sur l'implantation ou la modification d'un lieu d'enfouissement.



Gouvernance

Nouvelles règles en matière de gouvernance

De nouvelles règles régissent RECYC-QUÉBEC. En plus de sa loi constitutive et des règlements afférents, la *Société québécoise de récupération et de recyclage* est assujettie, depuis le 6 mai 2008, à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*. Cette loi a pour objet d'établir des principes de gouvernance permettant de renforcer la gestion des sociétés d'État dans une optique d'efficacité, de transparence et d'imputabilité.

Parmi les principales modifications apportées en cours d'année, le conseil d'administration a constitué les trois comités prévus à la loi: le comité de gouvernance et d'éthique, le comité de vérification et le comité des ressources humaines. Par ailleurs, le conseil d'administration a établi de nouveaux critères pour le guider dans la sélection de ses membres.

Des modifications sont aussi apportées au rapport annuel. La loi impose de nouvelles règles sur la publication de renseignements et le rapport annuel doit présenter notamment les éléments suivants:

- un sommaire des rapports présentés au conseil d'administration par les trois comités;
- une section portant sur la gouvernance de la Société (incluant des informations sur les membres du conseil);
- des informations concernant la rémunération et les avantages versés à chacun des membres, s'il y a lieu;
- des informations concernant la rémunération des cinq dirigeants les mieux rémunérés.



Membres du conseil d'administration et de la direction

Rapport du conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé de sept membres (sur un nombre de onze stipulé dans la loi). Ceux-ci siègent au conseil et aux différents comités à titre gracieux, à l'exception de la présidente-directrice générale qui exerce ses fonctions à temps plein pour la Société et dont les conditions sont édictées par le décret 376-2008.

Les membres du conseil d'administration réunissent des compétences et des expertises dans les domaines suivants : environnement, gestion, communication, optimisation des ressources, développement des affaires, planification stratégique, affaires gouvernementales, affaires juridiques, marketing et ressources humaines.

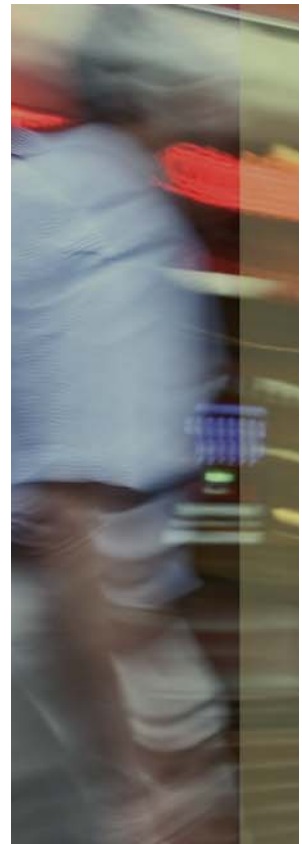
Au courant de l'année 2008-2009, les membres du conseil d'administration ont siégé à six reprises. Les séances du conseil ont été tenues aux dates suivantes :

- 22 mai 2008
- 26 juin 2008
- 29 août 2008
- 6 novembre 2008
- 18 décembre 2008
- 29 janvier 2009

Les réunions du conseil sont planifiées plusieurs mois à l'avance et les membres font preuve d'une grande disponibilité ainsi que d'un engagement constant. Il en résulte un taux de présence de 93%. De plus, les trois comités statutaires ont tenu dix réunions distinctes de celles du conseil, avec un taux de présence de 87%, et ont apporté une contribution soutenue à la gouvernance de la Société. Après chaque réunion, les comités ont fait rapport de leurs activités au conseil d'administration.

Lors de ses séances, le conseil d'administration a :

- constitué les trois comités statutaires relevant du conseil, soit le comité de gouvernance et d'éthique, le comité de vérification et le comité des ressources humaines;
- entériné le plan de mise en œuvre visant à se conformer à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* et assuré le suivi à chaque réunion;
- approuvé les états financiers, le budget annuel, le rapport annuel d'activités;
- approuvé les règles de gouvernance de la Société;
- approuvé le code de déontologie applicable aux membres du conseil d'administration et aux dirigeants ainsi que celui applicable aux employés;
- approuvé les profils de compétence et d'expérience requis pour la nomination des membres du conseil;
- approuvé les critères d'évaluation des membres du conseil et ceux applicables au poste de président-directeur général;
- approuvé les critères d'évaluation du fonctionnement du conseil;
- vérifié que le comité de vérification exerce adéquatement ses fonctions et déterminé les délégations d'autorité;
- approuvé le programme d'accueil et de formation continue des membres du conseil;
- approuvé l'ajout d'une année au plan stratégique actuel et accepté le report de l'exercice de planification stratégique au courant de l'année 2009-2010.



Nombre de rencontres et présences des membres du conseil d'administration et des comités statutaires

Nom des membres	Conseil d'administration (6 réunions)	Comité de gouvernance et d'éthique (4 réunions)	Comité des ressources humaines (4 réunions)	Comité de vérification (2 réunions)
José P. Dorais	6			
Ginette Pellerin	5	4		0
Christian L. Van Houtte	5		4	2
Cynthia Biasolo	5	3	4	2
Monique Laberge	6		3	
Richard Legendre	6	4		
Ginette Bureau	6			

Les administrateurs ont fait preuve d'assiduité. À moins de circonstances indépendantes de leur volonté, ils ont participé tout au long de l'année aux diverses réunions du conseil et des comités dont ils font partie.

Sommaire de la rémunération versée à chacun des cinq dirigeants les mieux rémunérés de la Société pour l'exercice 2008-2009

	Titre	Salaire de base 2008-2009 (\$)	Programme de rémunération variable (\$)	Autres avantages (\$)
Ginette Bureau	Présidente-directrice générale	121 245	8 000	915
Jeannot Richard	Vice-président Opérations et développement	113 391	8 000	911
Johanne Riverin	Vice-présidente Communications	100 611	4 000	475
Guy Tremblay	Directeur Développement	93 516	6 000	451
Mario Laquerre	Directeur Programmes	79 704	-	67

Rapports des comités du conseil

Rapport du comité de gouvernance et d'éthique

Présidente : Ginette Pellerin

Membres : Cynthia Biasolo et Richard Legendre

Le comité a tenu quatre réunions. En conformité avec les nouvelles règles en vigueur, il a révisé, puis recommandé au conseil d'adopter les éléments suivants :

- le code de déontologie des administrateurs et dirigeants de la Société;

- le code de déontologie des employés de la Société;
- le profil de compétence et d'expérience pour la nomination des membres du conseil d'administration;
- les critères d'évaluation des membres du conseil d'administration;
- les critères d'évaluation du fonctionnement du conseil ainsi que l'évaluation de son fonctionnement;
- le programme d'accueil et de formation des membres du conseil;
- la mise à jour du règlement de gouvernance et de régie interne de la Société.

Le comité a également assuré un suivi de la mise en application des modalités de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*. Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été soulevée au courant de l'année et aucun manquement aux codes de déontologie n'a été constaté pendant la même période.

Rapport du comité de vérification

Président: Christian L. Van Houtte

**Membres: Ginette Pellerin et
Cynthia Biasolo**

Le comité a tenu deux réunions. Constitué sous sa forme actuelle à la fin de mai 2008, il succède au comité qui portait le même nom.

Voici les principales activités réalisées par le comité en 2008-2009:

- évaluation de son rôle et de ses responsabilités dans le cadre de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*;
- révision des états financiers 2007-2008 avec le Vérificateur général, révision du rapport et suivi de l'implantation des recommandations;
- analyse des états financiers trimestriels 2008-2009;
- contribution à la préparation et à l'approbation de budget de l'année 2009-2010;
- approbation et recommandation du plan d'encadrement de la mission de vérification interne (incluant le processus de gestion du risque).

La mise en place de la fonction de vérification interne, entamée durant l'exercice 2008-2009, se poursuivra au courant de l'année 2009-2010. Le comité s'assurera d'un suivi assidu et de la mise en application des recommandations qui en découleront.

Rapport du comité de ressources humaines

Présidente: Cynthia Biasolo

**Membres: Monique Laberge et
Christian L. Van Houtte**

Le comité a tenu quatre réunions. Il a notamment analysé, puis recommandé au conseil d'adopter le plan d'effectifs 2008-2009 et les augmentations salariales 2009-2010 du personnel non régi par une convention collective. Il a contribué à la sélection de dirigeants de la Société et a également élaboré le profil de compétence et d'expérience pour le poste de président-directeur général ainsi que les critères d'évaluation pour cette fonction.

Le plan d'action du comité pour 2009-2010 comporte plusieurs éléments, dont l'élaboration d'une politique de développement de ressources humaines, un programme de perfectionnement des cadres, la mesure du taux de satisfaction au travail et l'analyse en vue du renouvellement de la convention collective.



Membres du conseil d'administration



Monsieur José P. Dorais

Président du conseil depuis le 16 janvier 2007
Date de nomination au conseil : 16 janvier 2007
Fin de mandat : 15 janvier 2010

José P. Dorais est membre du Barreau du Québec depuis 1974. Il est associé du cabinet d'avocats Miller Thomson Pouliot et exerce dans le domaine du droit des affaires. Monsieur Dorais est également président du conseil d'administration de la *Société d'énergie Foster Wheeler Itée*, et membre du conseil d'administration de la *Société générale de financement du Québec*, de celui d'*AEterna Zentaris inc.* et d'*Alliance Films inc.*



Madame Ginette Pellerin

Vice-présidente du conseil depuis le 16 janvier 2007
Date de nomination au conseil : 16 janvier 2007
Fin de mandat : 15 janvier 2010
Présidente du comité de gouvernance et éthique
Membre du comité de vérification

Ginette Pellerin est directrice générale du *Regroupement des récupérateurs et des recycleurs de matériaux de construction et de démolition du Québec (3R MCDQ)* depuis 1999. Elle est également directrice générale de l'*Association pour le développement de l'industrie chimique québécoise (ADICQ)* depuis septembre 2007.



Madame Ginette Bureau

Présidente-directrice générale depuis le 16 avril 2008
Date de nomination au conseil : 5 novembre 2007
Fin de mandat : 15 avril 2013

Ginette Bureau est membre du Barreau du Québec depuis 1984. Elle a œuvré dans les domaines du droit public, du droit municipal et du droit environnemental. Elle s'est jointe à RECYC-QUÉBEC en 1992 et a assumé les fonctions suivantes: secrétaire corporative, conseillère juridique et vice-présidente aux Programmes et exploitation. Au moment de son entrée en fonction à titre de présidente-directrice générale, le 16 avril 2008, elle occupait déjà le poste de façon intérimaire depuis le 5 novembre 2007. Madame Bureau est présidente du *Conseil de formation de la Chaire en Éco-conseil* de l'Université du Québec à Chicoutimi, membre du conseil d'administration du *Fonds d'action québécois pour le développement durable*, présidente du conseil d'administration de Tangente et présidente du conseil d'administration de DesÉquilibres.



Monsieur Christian L. Van Houtte

Membre

Date de nomination au conseil: 16 janvier 2007

Fin de mandat: 15 janvier 2008 *

Président du comité de vérification

Membre du comité des ressources humaines

Christian L. Van Houtte a été président de l'Association de l'aluminium du Canada de 1991 à 2009. Il œuvre, depuis 1983, au sein de l'industrie de l'aluminium où il a d'abord occupé le poste de vice-président principal de l'Aluminerie de Bécancour jusqu'en 1991. Il siège également aux conseils d'administration du Centre québécois de recherche et de développement de l'aluminium (CQRDA) et de Dystrophie musculaire Canada.



Madame Cynthia Biasolo

Membre

Date de nomination au conseil: 16 janvier 2007

Date de fin de mandat: 15 janvier 2009 *

Présidente du comité des ressources humaines

Membre du comité de gouvernance et éthique

Membre du comité de vérification

Cynthia Biasolo œuvre au sein de CEDROM-SNI où elle occupe le poste de directrice du développement stratégique. Elle a été directrice des Communications corporatives et Affaires publiques d'EnGlobe Corporation (EG) et a occupé le poste de directrice adjointe au marketing pour le cabinet d'avocats Fasken Martineau S.E.N.C.R.L. Pour Bombardier Transport, en Autriche, elle a été gestionnaire des marchés et de la compétition.



Madame Monique Laberge

Membre

Date de nomination au conseil: 16 janvier 2007

Date de fin de mandat: 15 janvier 2008 *

Membre du comité des ressources humaines

Monique Laberge est enseignante depuis 1987. Elle a d'abord exercé sa profession au sein de la Commission scolaire Crie jusqu'en 1997, puis à la Commission scolaire de Jonquière. Madame Laberge est membre du conseil d'administration des organismes suivants: Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec, Regroupement des citoyennes et citoyens pour la sauvegarde de l'environnement, Réseau de l'action bénévole du Québec.



Monsieur Richard Legendre

Membre

Date de nomination au conseil: 16 janvier 2007

Date de fin de mandat: 15 janvier 2010

Membre du comité de gouvernance et éthique

Richard Legendre exerce en pratique privée comme consultant en veille technologique et concurrentielle au sein du Service d'information industrielle du Québec qu'il a fondé en 1993. Il est membre de l'Ordre des technologues professionnels du Québec (OTPG) depuis 1984 et siège au conseil d'administration depuis 1994 où il occupe le poste de vice-président aux affaires professionnelles et juridiques. Il est également représentant du conseil d'administration de RECYC-QUÉBEC au Canadian Association of Tire Recycling Agencies (CATRA) dont il assume la présidence par intérim depuis février 2009.

* À l'expiration de leur mandat, les membres du conseil d'administration demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés à nouveau.

Code de déontologie des administrateurs et des dirigeants de la Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC)

Section I Définitions et dispositions générales

Définitions

1. Dans le présent code, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes ou expressions suivantes signifient :
 - a) « administrateur » désigne une ou un membre du conseil d'administration de la Société, qu'elle ou qu'il exerce ou non une fonction à plein temps. Pour les fins du code, sont également considérés comme des administrateurs, le secrétaire général, les vice-présidents(es) et les cadres;
 - b) « association » désigne une association ou un regroupement de personnes, d'organismes ou d'entreprises, ayant un intérêt direct ou indirect dans le domaine de la récupération et du recyclage;
 - c) « conflits d'intérêts » désigne toute situation réelle, apparente, potentielle ou éventuelle, dans laquelle un administrateur pourrait être enclin à favoriser ses intérêts personnels, ses intérêts d'affaires ou ceux d'une personne liée plutôt que ceux de la Société, de même que toute situation susceptible d'affecter sa loyauté et son jugement envers la Société;
 - d) « conseil » désigne le conseil d'administration de la Société;
 - e) « contrat » comprend un contrat ou une entente, conclu, en négociation ou projeté;
 - f) « entreprise » désigne toute forme d'unité économique de production de biens ou de services ou toute autre affaire à caractère commercial, industriel ou financier;
 - g) « Loi » désigne la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*, (L.R.Q., c. M-30), telle qu'amendée et modifiée à l'occasion;
 - h) « personne liée » désigne une personne unie à l'administrateur qui peut être :
 - I) soit un particulier uni par les liens du sang, de l'adoption, du mariage, de l'union civile ou d'une union de fait;
 - II) soit une personne morale et, selon le cas :
 - (i) une personne qui contrôle la personne morale, si celle-ci est contrôlée par une seule personne,
 - (ii) une personne qui est un membre d'un groupe lié qui contrôle la personne morale,
 - (iii) toute personne unie de la manière indiquée à l'alinéa I) à une personne décrite au sous-alinéa (i) ou (ii);

- i) « Règlement » désigne le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (1998) (130 G.O. II, 3474), tel qu'amendé et modifié à l'occasion;
 - j) « Règlement de régie interne de la Société » désigne le *Règlement de régie interne de la Société québécoise de récupération et de recyclage* (1991) (123 G.O. II, 5595), tel qu'amendé et modifié à l'occasion;
 - k) « Société » désigne RECYC-QUÉBEC (Société québécoise de récupération et de recyclage).
2. Dans le présent code, l'interdiction de poser un geste inclut la tentative de poser ce geste ou l'incitation à le poser.
- ### Dispositions générales
3. La Société a pour mission de promouvoir, de développer et de favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballages, de matières ou de produits ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources.
 4. Le présent code a pour objet d'établir les principes d'éthique et de déontologie de la Société. Les principes d'éthique tiennent compte de la mission de la Société, des valeurs qui sous-tendent son action et de ses principes généraux de gestion. Les règles de déontologie portent sur les devoirs et obligations des administrateurs; elles les explicitent et les illustrent de façon indicative.
 5. L'administrateur s'engage à collaborer avec le président du conseil et à se conformer aux avis qu'il peut être appelé à donner verbalement ou par écrit.

Section II Interprétation

6. L'administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la Loi et le Règlement, ainsi que ceux établis dans le présent code d'éthique et de déontologie. En cas dans le respect du droit et de l'équité, de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.
7. Le code de déontologie n'exclut d'aucune façon l'élaboration de directives ou de règles additionnelles relatives à certains secteurs d'activités ou à certaines situations plus spécifiques.
8. Toute question relative à l'interprétation des présentes dispositions ou à des situations non prévues au présent code de déontologie peut être soumise pour avis au secrétaire général de la Société. La demande et l'avis demeurent confidentiels.

Section III Principes d'éthique et règles de déontologie

Principes d'éthique

9. Pendant toute la durée de son mandat, l'administrateur doit agir avec prudence, diligence, honnêteté et loyauté dans l'intérêt de la Société.

L'administrateur doit accomplir sa tâche avec efficacité, assiduité et dans le respect du droit et de l'équité.

Dans l'exécution de ses fonctions, l'administrateur fait bénéficier ses collègues et la Société des connaissances ou aptitudes qu'il a acquises au cours de sa carrière.
 10. L'administrateur ne peut exercer ses fonctions dans son propre intérêt ou en cherchant à favoriser celui d'un tiers.
 11. L'administrateur prend ses décisions de façon à assurer et à maintenir le lien de confiance avec les clients, les fournisseurs, les partenaires de la Société ainsi qu'avec le gouvernement.
 12. L'administrateur doit assurer et préserver la confidentialité des informations qu'il obtient dans l'exercice de ses fonctions d'administrateur; il doit s'assurer de la destruction de tout document confidentiel lorsque ce dernier n'est plus nécessaire à l'exécution de son mandat d'administrateur; il doit user de retenue dans ses conversations afin de ne pas favoriser une personne au détriment d'une autre quant aux liens d'affaires qu'elle a ou pourrait avoir avec la Société.
 13. Par souci de transparence, les décisions du conseil sont publiques, sauf décision contraire de ce dernier pour des motifs sérieux. Par ailleurs, les délibérations, les positions défendues par les membres ainsi que les votes de ces derniers sont confidentiels. Toutefois, le vote d'un administrateur devient public lorsque ce dernier demande qu'il soit expressément mentionné au procès verbal.
- ### Règles de déontologie
14. L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit d'intérêts entre son intérêt personnel et ceux de la Société. Il doit éviter de se placer dans toute situation pouvant jeter un doute raisonnable sur sa capacité d'exercer ses fonctions et de s'acquitter de ses devoirs avec loyauté sans partage.

Il doit dénoncer à la Société tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise, une fiducie ou une association. Il doit également dénoncer, dès qu'il en a connaissance, les droits qu'il peut faire valoir contre la Société, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

15. L'administrateur qui a un intérêt direct ou indirect dans un projet, une entente, un contrat, une affaire ou un litige avec la Société, ou dont l'organisme, l'association ou l'entreprise qui est son employeur ou dont il fait partie a un tel intérêt, doit le dénoncer par écrit au président du conseil d'administration et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur une question débattue dans laquelle il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatif à cette question, ainsi que s'abstenir de tenter d'influencer le vote des autres administrateurs. L'administrateur à temps plein ne peut avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société. Toutefois, l'administrateur à temps plein ne contrevient pas au présent code si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation, pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.
16. L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue. En outre, tout document identifié par le conseil ou par le secrétaire général comme étant confidentiel ne peut être transmis, communiqué ou son contenu divulgué à quiconque par l'administrateur sans une autorisation expresse du conseil.
17. L'administrateur ne peut accepter ni solliciter aucun cadeau, marque d'hospitalité, avantage ou bénéfice d'une personne ou entreprise en relation d'affaires avec la Société ou d'un tiers agissant au nom ou pour le bénéfice d'une telle personne ou entreprise, si cet avantage ou bénéfice est destiné ou susceptible de l'influencer dans l'exercice de ses fonctions ou de générer des attentes en ce sens.
18. L'administrateur ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le conseil peut être appelé à prendre.

Section IV Divulgateion

Définitions

19. La divulgation requise aux articles 14 et 15 se fait lors de la première réunion :
- a) au cours de laquelle le contrat ou la question concernée est à l'étude; ou
 - b) suivant le moment où l'administrateur qui n'avait aucun intérêt dans le contrat ou la question concernée à l'étude en acquiert un; ou

- c) suivant le moment où l'administrateur acquiert un intérêt dans le contrat déjà conclu; ou
 - d) suivant le moment où devient administrateur toute personne ayant un intérêt dans un contrat ou une question sous étude.
20. Les articles 14, 15 et 21 s'appliquent également lorsque l'intérêt concerné est détenu par une personne liée à l'administrateur.
21. L'administrateur doit remettre au président du conseil dans les 30 jours de sa nomination et le 31 mars de chaque année où il demeure en fonction, une déclaration en la forme prévue à l'Annexe 2 et contenant les informations suivantes :
- a) le nom de toute entreprise dans laquelle il détient des valeurs mobilières ou des biens, incluant des parts sociales, en précisant la nature et la quantité en nombre et en proportion des valeurs mobilières détenues et la valeur des biens;
 - b) le nom de toute entreprise dans laquelle il a un intérêt sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial significatif;
 - c) le nom de toute association ou organisme dans lequel il exerce des fonctions, en précisant ces fonctions;
 - d) les postes d'administrateurs qu'il occupe dans toute entreprise, société, corporation ou fiducie;
 - e) les emplois qu'il occupe dans tout organisme, entreprise, société, corporation ou association. Malgré ce qui précède, l'administrateur est dispensé de fournir les informations qui entrent dans une des catégories prévues à l'article 23.
- L'administrateur pour qui les dispositions des paragraphes a) à e) du premier alinéa ne trouvent pas d'application doit remplir une déclaration à cet effet et la remettre au président du conseil.
- L'administrateur doit également produire une telle déclaration dans les 30 jours de la survenance d'un changement significatif à son contenu. Les déclarations remises en vertu du présent article sont traitées de façon confidentielle.
22. Le président du conseil remet les déclarations reçues en application des articles 15 et 21 au secrétaire général de la Société qui les conserve dans les dossiers corporatifs de la Société et en assure la confidentialité.

Section V Dispenses

Définitions

23. Le présent code ne s'applique pas :
- a) à la détention de valeurs mobilières lorsque l'importance de cette détention ne permet vraisemblablement pas de placer l'administrateur ou le dirigeant en situation de conflit d'intérêts;
 - b) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement à la gestion duquel l'administrateur ne participe ni directement ni indirectement;
 - c) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'une fiducie sans droit de regard dont le bénéficiaire ne peut prendre connaissance de la composition;
 - d) à un intérêt qui, de par sa nature et son étendue, est commun à la population en général ou à un secteur particulier dans lequel œuvre l'administrateur;
 - e) à la détention de titres émis ou garantis par un organisme ou une entreprise du gouvernement au sens de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., c. V-5.01) à des conditions identiques pour tous.

Section VI Dispositions finales

24. Dans les 30 jours de l'adoption du présent code par le conseil, chaque administrateur doit compléter et signer l'attestation reproduite à l'Annexe 1 du présent code; cette attestation, une fois complétée, est remise au président du conseil qui doit la remettre au secrétaire général de la Société pour fins de conservation.
- Chaque nouvel administrateur doit faire de même dans les 30 jours de sa nomination.
25. Le présent code de déontologie entre en vigueur à compter de la séance qui suit celle de son adoption par le conseil d'administration de la Société.
- Il n'a aucun effet rétroactif.
- Sont donc visées les seules situations qui peuvent se présenter après l'adoption du présent code d'éthique et de déontologie.
26. Sauf consentement unanime des membres présents du conseil d'administration de la Société, toute proposition visant la modification du code de déontologie devra faire l'objet d'un avis et d'un dépôt à une réunion régulière du conseil d'administration précédant la réunion où elle sera débattue.

Membres du comité de direction



Madame Ginette Bureau
Présidente-directrice générale



Monsieur Jeannot Richard
Vice-président
Opérations et développement



Madame Johanne Riverin
Vice-présidente
Communications



Madame Line Bérubé
Vice-présidente
Administration et programmes



Madame Denise Auger
Directrice
Opérations



Monsieur Guy Tremblay
Directeur
Développement



Monsieur Mario Laquerre
Directeur
Programmes



Monsieur François Villemare
Directeur par intérim
Finances



Madame Stéphanie Nadeau
Conseillère juridique

Liste des employés 2008-2009

Auger, Denise
Beaumont, Marthe
Bellefeuille, Mylène
Bérubé, Line
Bienvenu, Mélanie
Blais, Diane
Bois, Cécile
Boisvert, Yves
Bouchard, Claudette
Bouchelouh, Farida*
Bourque, Claude
Brassard, Réal
Brousseau, Maxime *
Bureau, Ginette
Cadioux, Josée
Cantin, Sophie
Cardinal, Lise
Chaloult, Suzane
Charron, Sabrina
Chenard, Philippe
Cliche, Jérôme
Comeau, Martin
Deschênes, Patrick
Dion, Jean-Guy
Di Palma, Audrey
Doucet, Anne-Marie
Doyle, Martin*
Drissen, Arielle

Fortin Legris, Jeanne*
Fournier, Emilie*
Françonnet, Yann*
Gagné, Louis
Geoffrion, Marie-Hélène
Gervais, Hélène
Giguère, Ginette
Ginchereau, Johanne
Gosselin, Stéphane*
Goulet, Richard
Guimond, Marc
Hadzhiyska, Yana Angelova
Hallik, Myriam*
Husson, Jocelyn
Lafrance, Sophie
Laguë, Huguette
Langlois-Blouin, Sophie
Laquerre, Mario
Laramée, Louise
Lavoie, Christine
Leclerc, Jacqueline
Longpré, Jean-François
Lopez, Duviel
Mercure, Suzanne
Meunier Vallières, David*
Morneau, Luc
Nadeau, Stéphanie
Odalès, Odlyne*

Ouellet, Fabienne
Ouellet, Josée
Plaziac, Dominique
Poliquin, Julie
Raymond, Céline
Richard, Johanne
Richard, Guylaine
Richard, Jeannot
Riel, Manon
Riverin, Johanne
Robitaille, Windy*
Roussel, Ginette
Roy, Mélanie
Saint-Amant, Brigitte
Sauvageau, Hélène
Schembré, Jean-Michel
Scott, Pascahl
Simard, Diane
Taillefer, Sophie
Tardif, Marie*
Thibeault, Martin
Thibodeau, Sébastien*
Tremblay, Carmen
Tremblay, Guy
Turmel, Suzie
Vermette, Francis
Villemare, François*

* Signifie employé au statut de contractuel, stagiaire ou étudiant



États financiers 2008-2009

Rapport annuel
2008-2009

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC) présentés ci-joints ont été dressés par la direction et approuvés par son conseil d'administration. Les états financiers ont été préparés selon les conventions et procédés établis par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et reflètent les meilleurs jugements et estimations.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction de la Société maintient un système de contrôle interne conçu pour fournir l'assurance raisonnable que ses biens sont convenablement protégés et que ses opérations sont comptabilisées correctement, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables et ponctuels. La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration, assisté par son comité de vérification, s'assure que la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information et de contrôle financier. Le comité de vérification rencontre la direction et le vérificateur, examine périodiquement les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Les états financiers de la Société ont été vérifiés par le Vérificateur général du Québec, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Le rapport du vérificateur précise la nature et l'étendue de cette vérification et présente son opinion professionnelle sur la fidélité des états financiers.



Ginette Bureau
Présidente-directrice générale



François Villemare CA
Directeur Finances par intérim

Québec, le 17 juillet 2009

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale,

J'ai vérifié le bilan de la Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC) au 31 mars 2009 et l'état des résultats et de l'avoir ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2009, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive des changements apportés par l'adoption des normes comptables du secteur public expliqués à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,




Renaud Lachance, CA auditeur


Québec, le 17 juillet 2009

BILAN
AU 31 MARS 2009

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
ACTIF		Retraité (note 3)
À court terme		
Encaisse	1 601 679 \$	511 967 \$
Placements temporaires (note 4)	5 837 001	11 028 889
Créances à recevoir (note 5)	9 126 541	8 745 918
À recevoir des organismes de financement agréés (note 6)	43 707 629	3 078 000
Frais payés d'avance	<u>70 530</u>	<u>76 827</u>
	60 343 380	23 441 601
Placements à long terme (note 7)	48 442 029	36 333 370
Immobilisations corporelles (note 8)	<u>705 059</u>	<u>329 384</u>
	<u>109 490 468 \$</u>	<u>60 104 355 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus (note 9)	4 182 889 \$	4 323 672 \$
Sommes dues aux organismes municipaux (note 6)	42 687 525	3 245 810
Transferts du gouvernement du Québec reportés (note 10)	366 872	846 083
Sommes remboursables en vertu des Ententes sur la consigne (note 11)	1 994 018	1 914 661
Produits reportés du droit environnemental sur les pneus (note 12)	<u>1 354 388</u>	-
	50 585 692	10 330 226
Sommes remboursables en vertu des Ententes sur la consigne (note 11)	2 817 482	1 414 140
Produits reportés du droit environnemental sur les pneus (note 12)	2 718 612	-
Produits reportés sur consignation (note 3)	3 800 636	1 045 202
Provisions pour les sommes à pourvoir à l'égard de la consigne (note 13)	<u>8 368 760</u>	<u>8 036 395</u>
	68 291 182	20 825 963
AVOIR (note 3)	<u>41 199 286</u>	<u>39 278 392</u>
	<u>109 490 468 \$</u>	<u>60 104 355 \$</u>

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,


José P. Dorais
Président


Christian L. Van Houtte
Administrateur

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

États financiers

Rapport annuel

2008 - 2009

RÉSULTATS ET AVOIR POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009

	2009	2008
PRODUITS		Retraité (note 3)
Droit environnemental sur les pneus - net	22 854 118 \$	23 196 103 \$
Produits nets sur consignation des contenants à remplissage unique (annexe 1)	2 765 764	3 032 059
Compensation pour les services municipaux de collecte sélective	2 598 743	2 132 876
Produits de placements	2 996 831	2 167 622
Transferts du gouvernement du Québec (annexe 2)	479 211	611 910
Produits d'organismes industriels (annexe 3)	525 029	507 554
Autres	240 092	229 279
	<u>32 459 788</u>	<u>31 877 403</u>
CHARGES DE PROGRAMMES		
Contributions aux programmes des pneus hors d'usage (annexe 4)	20 340 649	21 289 294
Compensation pour les services municipaux de collecte sélective (annexe 5)	1 546 834	961 717
Autres contributions non remboursables (annexe 6)	993 188	754 130
Soutien au système de consignation	771 164	748 674
Aide financière aux entreprises d'économie sociale	907 757	736 943
Aide à l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles	-	240 000
	<u>24 559 592</u>	<u>24 730 758</u>
FRAIS GÉNÉRAUX		
Traitements et avantages sociaux	3 991 536	3 738 030
Fonctionnement (annexe 7)	1 707 489	1 255 598
Communication, sensibilisation et éducation	280 277	276 392
	<u>5 979 302</u>	<u>5 270 020</u>
	<u>30 538 894</u>	<u>30 000 778</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	1 920 894	1 876 625
AVOIR AU DÉBUT (note 3)	39 278 392 \$	37 401 767 \$
AVOIR À LA FIN	<u>41 199 286 \$</u>	<u>39 278 392 \$</u>

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009**

	2009	2008
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		Retraité (note 3)
Excédent des produits sur les charges	1 920 894 \$	1 876 625 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Gain sur disposition de placements	(1 080 663)	(3 048)
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	(253)	(515)
Amortissement des immobilisations corporelles	198 787	196 950
Contribution à l'acquisition d'immobilisations corporelles	184 972	169 940
Amortissement de l'escompte et de la prime sur placements – net	<u>359 347</u>	<u>216 254</u>
	<u>1 583 084</u>	<u>2 456 206</u>
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation (note 16)	<u>6 461 264</u>	<u>1 716 375</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>8 044 348</u>	<u>4 172 581</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produit sur disposition de placements	43 404 311	35 908 246
Acquisitions de placements	(54 791 654)	(32 323 684)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(759 434)	(251 757)
Produit sur disposition d'immobilisations corporelles	<u>253</u>	<u>1 165</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(12 146 524)</u>	<u>3 333 970</u>
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	<u>(4 102 176)</u>	<u>7 506 551</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>11 540 856</u>	<u>4 034 305</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u>7 438 680 \$</u>	<u>11 540 856 \$</u>
Le détail de la trésorerie et équivalents de trésorerie se lit comme suit :		
Encaisse	1 601 679 \$	511 967 \$
Placements temporaires	<u>5 837 001</u>	<u>11 028 889</u>
	<u>7 438 680 \$</u>	<u>11 540 856 \$</u>

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2009

1. CONSTITUTION ET MANDAT

La Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC) est une personne morale au sens du Code civil, instituée par la *Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage* (L.R.Q., chapitre S-22.01). La Société a pour mandat de promouvoir, de développer et de favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballages, de matières et de produits ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources.

Impôts sur le revenu

En vertu de l'article 3 de sa loi constitutive, la Société est mandataire de l'État et par conséquent n'est pas soumise aux impôts sur le revenu.

La Société gère les Ententes et programmes suivants :

- le *Programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage 2009 – 2012*;
- le *Programme de vidage des lieux d'entreposage de pneus hors d'usage au Québec pour les exercices 2001-2008*;
- les Ententes portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de bière et de boissons gazeuses, intervenues en vertu de la *Loi sur la vente et la distribution de bière et de boissons gazeuses dans des contenants à remplissage unique* (L.R.Q., chapitre V-5.001);
- l'Entente sur la récupération des contenants de peinture en vertu du règlement sur la récupération et la valorisation des contenants de peinture et des peintures mis au rebut;
- l'Entente sur la récupération et la valorisation des huiles usagées en vertu du Règlement sur la récupération et la valorisation des huiles usagées, des contenants d'huile ou de fluide et des filtres usagés;
- le *Programme gouvernemental d'aide financière à l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles* visant à soutenir financièrement les municipalités et les municipalités régionales dans l'élaboration de leur plan de gestion;
- le *Programme d'aide financière aux entreprises d'économie sociale œuvrant dans le cadre des plans de gestion des matières résiduelles* qui vise à favoriser la participation des entreprises d'économie sociale à la réalisation des objectifs environnementaux, sociaux et économiques de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008;
- le *Règlement sur la compensation pour les services municipaux* fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles;
- le *Programme d'aide financière pour les centres de tri québécois 2009-2011*.



NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2009

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, l'entité utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Société par la direction exige, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la préparation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que la comptabilisation des produits et charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimation sont la durée de vie des immobilisations corporelles et la provision pour les sommes à pourvoir à l'égard de la consigne. Les résultats réels peuvent différer des meilleures estimations et hypothèses faites par la direction.

Constatation des produits

Les produits sont constatés lorsqu'ils sont gagnés et que la mesure et le recouvrement de la contrepartie sont raisonnablement sûrs. Les produits de placements sont constatés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice. Les gains et pertes sur disposition de placement sont établis selon la méthode du coût moyen. Les frais de transactions associés à l'acquisition ou à la disposition de placements sont compris dans le coût des placements acquis ou sont traités comme réduction du produit de disposition des placements.

Produits nets sur consignation des contenants à remplissage unique et sommes remboursables

Entente portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de boissons gazeuses

En vertu de cette Entente, la perception et le remboursement des consignes ainsi que le versement des primes d'encouragement à la récupération sont réalisés par un organisme à but non lucratif désigné par les embouteilleurs de boissons gazeuses du Québec. De ce fait, les consignes perçues et remboursées de même que les primes d'encouragement versées ne sont pas inscrites aux états financiers de la Société. L'organisme représentant les adhérents selon cette Entente, Boissons Gazeuses Environnement, doit rembourser certains montants payés par la Société ou être remboursé par la Société de certains montants qu'il a déboursés.

De plus, en vertu de l'Entente, advenant que les résultats annuels d'opérations du système soient excédentaires, Boissons Gazeuses Environnement remet à la Société 70 % de l'excédent et conserve 30 % qu'il doit investir dans son *Programme d'amélioration des infrastructures de récupération*. Dépendamment du taux de récupération de l'année des contenants visés par l'Entente, la Société conserve une portion variant de 50 % à 80 % de l'excédent dans une réserve pour remboursements de déficits éventuels qui pourraient survenir pendant la durée de l'Entente. La portion restante de l'excédent annuel remise à la Société doit être utilisée principalement pour des activités liées à l'information, la sensibilisation et à l'éducation, au développement de marché et de technologies ainsi que pour des incitatifs visant à favoriser et à améliorer la gestion de la récupération et du recyclage des contenants à remplissage unique.

Entente portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de bière

En vertu de cette Entente, les produits provenant des consignes relatives aux contenants vendus, les remboursements de consignes et les primes d'encouragement à la récupération sont comptabilisés dans les registres de la Société selon les déclarations fournies par les adhérents à l'Entente de la bière.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2009

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Les adhérents à celle-ci s'engagent à rembourser à la Société le montant du déficit annuel (année civile) résultant du système de consignation sur leurs contenants (consignes perçues et remboursées, primes d'encouragement à la récupération et frais de gestion). Dans le cas où les résultats annuels calculés sont excédentaires, 67 % de cet excédent est remis aux adhérents. Le solde doit être utilisé à des fins d'information, de sensibilisation et d'éducation à la récupération et au recyclage principalement en ce qui concerne les contenants consignés ainsi qu'au développement de marchés et de technologies pour les matières résiduelles.

Conformément aux Ententes, les déclarations sont sujettes, entre autres, à des vérifications. Les ajustements à la suite de ces vérifications sont, le cas échéant, imputés aux produits de l'exercice au cours duquel ils sont connus.

Les produits reportés sont virés aux résultats lorsqu'ils ont été utilisés aux fins prescrites aux Ententes. Les sommes remboursables en vertu des Ententes sur la consigne sont établies en vertu des Ententes décrites ci-dessus.

Produits et charges afférents au Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles

La Société est autorisée à effectuer une retenue n'excédant pas 10 % de toute somme qu'elle reçoit, à titre de fiduciaire, en vertu du Règlement et qui est destinée à compenser les municipalités. Cette retenue vise à indemniser la Société pour les frais de gestion et les autres charges liés au régime de compensation établi par la Loi et le Règlement. Les produits sont constatés selon la méthode de l'avancement des travaux, soit au fur et à mesure que les services ou autres charges afférentes au Règlement sont encourus.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties, selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée probable d'utilisation.

	<u>Durée</u>
Mobilier et équipement	7 ans
Équipement informatique	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Logiciels	3 ans
Développement informatique	5 ans

Financement externe

Les contributions à l'acquisition d'immobilisations corporelles liées au régime de compensation pour les services municipaux de collecte sélective sont amorties au même taux et au même rythme que les immobilisations auxquelles elles se rapportent.

Dépréciation des immobilisations corporelles

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats et de l'avoir.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2009

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Placements à long terme

Les titres et obligations sont comptabilisés au coût. Les escomptes et les primes sur les obligations sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée restante de chaque titre. L'amortissement des escomptes et des primes est comptabilisé dans les produits de placement. Les honoraires de gestion des placements sont comptabilisés en déduction des produits de placement. Toute moins-value durable est diminuée de la valeur comptable des placements et la perte est imputée aux résultats de l'exercice.

Transferts du gouvernement du Québec reportés

Les transferts affectés à des projets ou programmes spécifiques sont reportés et imputés aux résultats à titre de produits en fonction des charges afférentes.

Provision pour les sommes à pourvoir à l'égard de la consigne

Une provision est établie pour pourvoir aux sommes nécessaires au remboursement des consignes correspondant aux contenants vendus avant le 31 mars et qui seront récupérés après la fin de l'exercice ou après l'expiration des Ententes. Cette provision est établie selon les taux de récupération prévus par la direction, déduction faite des consignes comptabilisées relativement aux contenants récupérés provenant des ventes de l'exercice. Aux fins de la provision, le taux de récupération pour les contenants à 5 ¢ a été établi à 67,34 % au 31 mars 2009 (2008 : 66,19 %), à 81,79 % pour les contenants à 10 ¢ (2008 : 82,09 %) et à 72,04 % pour les contenants à 20 ¢ (2008 : 76,55 %).

De plus, une provision est établie pour pourvoir aux sommes nécessaires au versement de primes d'encouragement à la récupération de 0,02 \$ pour chaque contenant récupéré par un adhérent au 31 mars dont la prime est réclamée après la fin de l'exercice. Cette provision est établie selon un taux correspondant à celui utilisé pour l'établissement de la provision pour remboursement des consignes.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que RECYC-QUÉBEC ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Flux de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie, dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

3. MODIFICATIONS COMPTABLES

Modification de référentiel comptable

Depuis le 1^{er} avril 2008, la Société établit ses états financiers selon le *Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public*. Auparavant, il utilisait le *Manuel de l'ICCA – Comptabilité pour le secteur privé*. Les effets de la première application de ces nouvelles normes sont constatés rétroactivement avec retraitement des états financiers comparatifs. Ce changement n'a aucune incidence sur les résultats et l'avoir de la Société.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2009

3. MODIFICATIONS COMPTABLES (SUITE)

Les conventions comptables affectées par ce changement de référentiel comptable sont décrites ci-dessous.

Immobilisations corporelles

Le développement informatique et les logiciels sont maintenant présentés à titre d'immobilisations corporelles plutôt que d'immobilisations incorporelles.

Dépréciation des immobilisations corporelles

La baisse de valeur des immobilisations corporelles est fondée sur leur capacité de fournir des biens ou services ou sur la valeur des avantages économiques futurs plutôt que sur l'évaluation des flux monétaires futurs non actualisés que procurera l'immobilisation corporelle.

Retraitement des états financiers

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2008 ont été corrigés pour comptabiliser les produits sur consignation des contenants à remplissage unique conformément aux nouvelles Ententes conclues, depuis le 1^{er} janvier 2007. Selon ces Ententes, ces produits doivent être utilisés à des fins déterminées selon les moyens que la Société juge appropriés, ce qui a résulté en la comptabilisation de produits reportés de 1 045 202 \$ au 31 mars 2008. L'effet de ce retraitement se résume comme suit :

	<u>2008</u>
Avoir	
Solde déjà établi de l'avoir	40 323 594 \$
Produits reportés sur consignation	<u>(1 045 202)</u>
Solde retraité de l'avoir à la fin de l'exercice	<u>39 278 392 \$</u>
Résultats	
Excédent déjà établi des produits sur les charges	2 921 827 \$
Produits sur consignation des contenants à remplissage unique	<u>(1 045 202)</u>
Excédent retraité des produits sur les charges	<u>1 876 625 \$</u>

4. PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires, comptabilisés au coût, représentent des billets escomptés, des fonds communs de marché monétaire et des obligations échéant à moins d'un an. La juste valeur marchande des placements temporaires au 31 mars 2009 est de 5 862 211 \$ (2008 : 11 076 621 \$) et les taux de rendement varient de 4,25 % à 5,25 % (2008 : 3,85 % à 5,75 %).

5. CRÉANCES À RECEVOIR

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Droit environnemental sur les pneus	3 392 246 \$	3 407 906 \$
Excédent – consignes boissons gazeuses	2 806 684	2 828 279
Consignes bières	1 259 478	749 330
Intérêts courus	653 138	658 874
Compensation pour les services municipaux (note 6)	544 225	456 288
Autres	<u>470 770</u>	<u>645 241</u>
	<u>9 126 541 \$</u>	<u>8 745 918 \$</u>

**NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2009**

6. À RECEVOIR DES ORGANISMES DE FINANCEMENT AGRÉÉS

À recevoir des organismes de financement agréés

Le *Règlement sur la compensation pour les services municipaux* fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles est entré en vigueur le 1^{er} mars 2005. En vertu de ce règlement, les entreprises doivent compenser les municipalités jusqu'à concurrence de 50 % du total des coûts nets des services fournis par les municipalités à l'égard de la récupération et de la valorisation des catégories de matières visées, soit les contenants et emballages, les imprimés et les médias écrits. Dans le cadre de son mandat, la Société a émis deux accréditations à titre d'organisme de financement agréé. Éco Entreprises Québec représente les catégories des contenants et emballages ainsi que les imprimés tandis que Recyclemédiat représente la catégorie des médias écrits. Les compensations payables par Éco Entreprises Québec sont sous forme monétaire alors que celles de Recyclemédiat sont sous forme de biens et services.

En vertu d'un décret émis en mars 2009 concernant l'approbation du tarif établi par Éco Entreprises Québec pour les contributions 2007 et d'une Entente sur l'établissement des coûts nets de la collecte sélective sujets à compensation pour l'année 2007 ainsi que les critères de distribution applicables, la Société a inscrit, au 31 mars 2009, un solde à recevoir de 43 707 629 \$ (2008 : 3 078 000 \$). Des compensations totalisant 42 687 525 \$ (2008 : 3 245 810 \$) ont été inscrites comme dues aux organismes municipaux.

Excédent cumulatif des charges liées à la mission de la Société sur les sommes convenues

L'excédent des charges accumulées liées à la mission de la Société en vertu du *Règlement sur les sommes accumulées convenues*, incluant l'entente survenue au cours de l'exercice 2007, est comptabilisé à titre de créance à recevoir et totalise 544 225 \$ au 31 mars 2009 (2008 : 456 288 \$).

7. PLACEMENTS À LONG TERME

	2009	2008
Obligations canadiennes 2.2 % à 6,75 % (2008 : 3,5 % à 10,35 %) et échéant à diverses dates jusqu'en octobre 2018.	48 442 029 \$	36 333 370 \$

Au 31 mars 2009, la juste valeur marchande des placements à long terme s'établit à 49 577 664 \$ (2008 : 37 114 729 \$) et les honoraires de gestion de ces placements pour l'exercice s'élèvent à 121 943 \$ (2008 : 107 119 \$).

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2009			2008
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier et équipement	593 004 \$	434 902 \$	158 102 \$	101 863 \$
Équipement informatique	485 877	304 289	181 588	136 807
Améliorations locatives	361 383	33 526	327 857	14 355
Logiciels	185 954	132 030	53 924	50 660
Développement informatique	653 031	314 531	338 500	195 639
	<u>2 279 249 \$</u>	<u>1 219 278 \$</u>	<u>1 059 971 \$</u>	<u>499 324 \$</u>
Moins: financement externe	<u>(354 912)</u>	<u>-</u>	<u>(354 912)</u>	<u>(169 940)</u>
	<u>1 924 337 \$</u>	<u>1 219 278 \$</u>	<u>705 059 \$</u>	<u>329 384 \$</u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2009

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

Le financement externe est attribué au développement informatique d'un portail Internet en cours de réalisation, pour la gestion des matières résiduelles. La valeur comptable nette des immobilisations non amorties est de 354 912 \$.

9. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2009	2008
Fournisseurs et frais courus	1 959 912 \$	1 297 912 \$
Contributions non remboursables – programmes des pneus	1 105 155	1 589 020
Consignes et primes d'encouragement à la récupération	132 187	498 346
Traitements et avantages sociaux	545 951	476 428
Sommes perçues d'avance sur contrat	52 718	75 000
Dépôt sur contrat	386 966	386 966
	<u>4 182 889 \$</u>	<u>4 323 672 \$</u>

10. TRANSFERTS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC REPORTÉS

Programme gouvernemental d'aide financière à l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles

Au cours d'exercices précédents, la Société a perçu 9 240 000 \$ en subventions du gouvernement du Québec, en vertu d'un décret en date du 27 mars 2002, pour assurer la mise en œuvre du *Programme gouvernemental d'aide financière à l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles*. Au 31 mars 2009, les montants utilisés à ce titre totalisent 9 200 000 \$.

Programme d'aide financière aux entreprises d'économie sociale

En vertu d'un décret en date du 30 mars 2005, la Société a obtenu une subvention du gouvernement du Québec de 2 273 675 \$ pour la mise en œuvre du *Programme d'aide financière aux entreprises d'économie sociale œuvrant dans le cadre des plans de gestion des matières résiduelles*. La Société s'est engagée à ajouter un montant additionnel de 3 400 000 \$ sur trois ans. Au cours du présent exercice, les montants utilisés ont été de 907 757 \$ (2008 : 736 943 \$) dont 479 211 \$ (2008 : 371 910 \$) provenant de la subvention gouvernementale. Depuis le début, le total investi est de 4 197 532 \$ dont 1 946 803 \$ de la subvention du gouvernement. Le *Programme* s'est terminé le 31 mars 2009. Toutefois, des engagements subsistent (voir note 17) à l'égard de projets adoptés dont les modalités de paiement ne se sont pas matérialisées.

Détail des transferts du gouvernement du Québec reportés

	2009	2008
Aide à l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles	40 000 \$	40 000 \$
Aide financière aux entreprises d'économie sociale	326 872	806 083
	<u>366 872 \$</u>	<u>846 083 \$</u>

11. SOMMES REMBOURSABLES EN VERTU DES ENTENTES SUR LA CONSIGNE

	2009	2008
Sommes remboursables à Boissons Gazeuses Environnement	3 627 485 \$	2 153 073 \$
Sommes remboursables aux brasseurs	1 184 015	1 175 728
	4 811 500	3 328 801
Moins le solde à court terme	<u>(1 994 018)</u>	<u>(1 914 661)</u>
	<u>2 817 482 \$</u>	<u>1 414 140 \$</u>

**NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2009**

12. PRODUITS REPORTÉS DU DROIT ENVIRONNEMENTAL SUR LES PNEUS

L'entrée en vigueur de la *Loi modifiant le Code de la sécurité routière* portant sur l'utilisation de pneus conçus spécifiquement pour la conduite hivernale a eu un impact significatif quant à la perception du droit environnemental sur les pneus pour l'exercice 2008-2009. Un montant de 2 718 612 \$ représentant cette augmentation est inscrit à titre de produit reporté à long terme. Ces produits reportés seront constatés aux résultats de l'exercice au cours duquel les ressources seront utilisées aux fins prescrites.

Le *Programme de vidage des lieux d'entreposage de pneus hors d'usage au Québec 2001-2008* est arrivé à échéance le 31 décembre 2008. Le 29 avril 2009, RECYC-QUÉBEC était autorisée par décret à continuer les activités de vidage pour le dernier lieu d'entreposage d'importance de pneus hors d'usage. Dans l'attente de ce décret, les opérations de vidage, normalement prévues au budget, ont été interrompues. Compte tenu de cet élément, un montant équivalent aux activités prévues de vidage de 1 354 388 \$ est inscrit à titre de produit reporté.

13. PROVISIONS POUR LES SOMMES À POURVOIR À L'ÉGARD DE LA CONSIGNE

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Pour le remboursement de consignes	6 277 932 \$	6 016 103 \$
Pour le versement de primes d'encouragement à la récupération	<u>2 090 828</u>	<u>2 020 292</u>
	<u>8 368 760 \$</u>	<u>8 036 395 \$</u>

14. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 195 608 \$ (2008 : 160 916 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlées directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2009

16. VARIATION DES ÉLÉMENTS D'ACTIF ET DE PASSIF LIÉS À L'EXPLOITATION

	2009	2008
		Retraité (note 3)
Créances à recevoir	(380 623) \$	2 312 834 \$
À recevoir des organismes de financement agréés	(40 629 629)	51 000 000
Frais payés d'avance	6 297	(410)
Charges à payer et frais courus	(140 783)	(1 323 638)
Sommes dues aux organismes municipaux	39 441 715	(47 514 190)
Transferts du gouvernement du Québec reportés	(479 211)	(611 910)
Sommes remboursables en vertu des Ententes sur la consigne	1 482 699	(303 767)
Produits reportés du droit environnemental sur les pneus	4 073 000	-
Produits sur consignation reportés	2 755 434	1 045 202
Provision pour les sommes à pourvoir à l'égard de la consigne	332 365	73 625
Produits reportés pour le régime de compensation pour les services municipaux de collecte sélective	-	(1 768 529)
Provision pour contribution au programme d'amélioration des infrastructures de récupération	-	(1 192 842)
	<u>6 461 264 \$</u>	<u>1 716 375 \$</u>

17. ENGAGEMENTS

La Société est engagée par des baux à long terme pour la location de locaux administratifs. Le bail actuel de Montréal se termine le 31 octobre 2017 et une option au gré de la Société pour une période supplémentaire de cinq ans est prévue. Le bail de Québec vient à échéance le 31 mars 2012.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 mars 2009 concernant ces locaux administratifs s'élève à 415 875 \$ (2008 : 344 732 \$). Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2010	489 513 \$
2011	489 513
2012	489 513
2013	375 000
2014	399 583
Années subséquentes	1 302 000
	<u>3 545 122 \$</u>

Le *Programme d'aide financière aux entreprises d'économie sociale* œuvrant dans le cadre des plans de gestion des matières résiduelles s'est terminé le 31 mars 2009. Toutefois, les sommes convenues pouvant être déboursées, selon certaines conditions, à l'égard de projets dûment approuvés totalisent 693 098 \$ au 31 mars 2009.

18. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2008 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2009.

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009**

ANNEXE 1 PRODUITS NETS SUR CONSIGNATION DES CONTENANTS À REMPLISSAGE UNIQUE

	2009	2008
		Retraité (note 3)
Boissons gazeuses et autres		
Quote-part de l'excédent des opérations	1 403 342 \$	1 414 140 \$
Redevance et autres produits	559 662	532 339
Autres consignes - nets	<u>407 686</u>	<u>621 136</u>
	<u>2 370 690</u>	<u>2 567 615</u>
Bières		
Consignes relatives aux contenants vendus	32 244 407	28 386 149
Remboursements de consignes	(24 100 206)	(21 825 426)
Primes d'encouragement à la récupération	<u>(4 402 550)</u>	<u>(3 949 503)</u>
	3 741 651	2 611 220
Montant remboursable aux brasseurs	<u>(3 044 952)</u>	<u>(2 058 968)</u>
Quote-part de l'excédent des opérations	696 699	552 252
Redevance	233 756	206 032
Incitatif à la récupération	1 572 736	494 167
Frais de gestion récupérés	342 691	256 720
Autres produits	<u>304 626</u>	<u>475</u>
	<u>3 150 508</u>	<u>1 509 646</u>
Total avant produits reportés sur consignation	5 521 198	4 077 261
Produits reportés sur consignation (note 3)	<u>(2 755 434)</u>	<u>(1 045 202)</u>
	<u>2 765 764 \$</u>	<u>3 032 059 \$</u>

ANNEXE 2 TRANSFERTS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2009	2008
Aide à l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles	-	240 000 \$
Aide financière aux entreprises d'économie sociale	<u>479 211</u>	<u>371 910</u>
	<u>479 211 \$</u>	<u>611 910 \$</u>

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009

ANNEXE 3 PRODUITS D'ORGANISMES INDUSTRIELS

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Valorisation des contenants de peinture	187 977 \$	189 209 \$
Valorisation des huiles usagées	<u>337 052</u>	<u>318 345</u>
	<u>525 029 \$</u>	<u>507 554 \$</u>

ANNEXE 4 CONTRIBUTIONS AUX PROGRAMMES DES PNEUS HORS D'USAGE

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Transport et entreposage	10 720 734 \$	9 257 624 \$
Vidage des sites	6 086 110	8 681 110
Aide au réemploi, au recyclage et à la valorisation énergétique	3 533 805	3 200 560
Bonification	-	150 000
	<u>20 340 649 \$</u>	<u>21 289 294 \$</u>

ANNEXE 5 COMPENSATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX DE COLLECTE SÉLECTIVE

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Projets pilotes et expérimentation	525 775 \$	627 968 \$
Frais généraux directs	321 059	333 749
Compensation aux organismes municipaux	<u>700 000</u>	-
	<u>1 546 834 \$</u>	<u>961 717 \$</u>

ANNEXE 6 AUTRES CONTRIBUTIONS NON REMBOURSABLES

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Information, sensibilisation et éducation	575 664 \$	523 794 \$
Projets pilotes et expérimentation	<u>417 524</u>	<u>230 336</u>
	<u>993 188 \$</u>	<u>754 130 \$</u>

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009**

ANNEXE 7 FONCTIONNEMENT

	2009	2008
Loyers, taxes et assurances	456 090 \$	390 686 \$
Honoraires professionnels et services contractuels	452 268	194 777
Courier et télécommunications	123 250	79 572
Déplacements	130 779	114 921
Autoroute de l'information	76 287	94 701
Locations d'équipements	20 554	21 349
Entretien et réparations	50 448	46 618
Fournitures et frais divers	44 810	39 760
Représentation, réunions et conférences	33 850	26 651
Formation et perfectionnement	67 198	34 004
Abonnements, documentation et cotisations	20 337	16 124
Amortissement des immobilisations corporelles	198 787	196 950
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	(253)	(515)
Frais liés au déménagement des locaux administratifs	33 084	-
	<u>1 707 489 \$</u>	<u>1 255 598 \$</u>

Siège social

420, boul. Charest Est, bureau 200
Québec (Québec) G1K 8M4

Téléphone: 418 643-0394
Télécopieur: 418 643-6507

Bureau de Montréal

141, avenue du Président-Kennedy 8^{ième} étage
Montréal (Québec) H2X 1Y4

Téléphone: 514 352-5002
Télécopieur: 514 873-6542

Ligne INFO-RECYC

1 800 807-0678 (sans frais)
514 351-7835 (région de Montréal)

Internet

www.RECYC-QUEBEC.gouv.qc.ca

Courrier électronique

info@RECYC-QUEBEC.gouv.qc.ca



